



Versailles, le 13 janvier 2020

Déclaration liminaire CT du SPIP 78

Madame la directrice,

Nous nous sommes quittés en octobre sur une demande. Une demande simple, celle de tenir un CTS sur les risques psychosociaux. En effet, malgré le déni dans lequel semble s'installer notre hiérarchie, les agents de l'antenne de Versailles voient leurs conditions de travail sans cesse se dégrader depuis l'été et les risques qui en découlent augmenter mais, nous aurons l'occasion d'en parler longuement aujourd'hui.

Un CTS à l'époque ne vous semblait pas alors indispensable avant la nouvelle année. Quelle ne fut donc pas notre surprise lors de la réception de nos dernières convocations pour décembre de voir se déverser sur nous toute une profusion de note de service et... rien sur les RPS. C'était pourtant la demande originellement formulée par notre organisation syndicale. Plusieurs grilles d'analyse s'offrent ainsi à nous, des plus pessimistes, dans lesquelles les dits risques ne vous semblent pas mériter un échange, alors même que les textes vous y obligent à notre demande, aux plus optimistes dans lesquelles les contraintes calendaires des différents experts que vous auriez souhaité voir présents ne concordent pas avec les vôtres. Dans cette hypothèse, ne pas signaler aux organisations syndicales qu'en conséquence ce point, ô combien important à nos yeux, ne serait pas à l'ordre du jour ne serait qu'un fâcheux oubli, un de plus...

Un oubli de plus comme celui de nous consulter ou de consulter les agents avant la mise en application de notes de service sur la validation des rapports ou sur les RPO. Un oubli de plus comme celui de nous consulter ou de consulter les agents avant un changement radical de l'organisation des permanences sur l'antenne de Versailles venant ainsi alourdir encore un quotidien de travail suffisamment pesant en ces périodes de pénurie RH. Avions nous vraiment besoin de cela ? Est-il seulement nécessaire de rappeler que ce point vient se greffer à une note sur la charge de travail des agents de l'antenne ? Mais de qui se moque-t-on ?

De plus c'est encore le règlement intérieur qui va nous faire perdre du temps aujourd'hui. Nous avons bien compris votre volonté de faire représenter en nombre la direction dans cette instance et d'inviter les représentants des OS au silence. Pour la cinquième fois nous allons regretter votre détermination à museler le dialogue social dans la seule instance prévue à cet effet de notre service.

Mouvement national oblige, nous avons donc contraints et forcés boycotté le dernier CT et allons aujourd'hui discuter contraints et forcés de votre ordre du jour et de ce que vous trouvez digne de mettre à l'agenda.

Concernant justement la mobilisation en cours, nous tenions à vous faire part de notre étonnement sur ce qui semble être une crispation tout aussi soudaine que disproportionnée au sujet des modalités d'action mises en place par les CPIP des services du département dans le cadre d'un mouvement national.

Tout d'abord sur le fond, notre hiérarchie semble moins prompte à l'indignation et moins pugnace dans la défense du service quand les droits individuels des agents sont éhontément mis à mal du fait d'une administration défaillante (remboursements de frais, primes d'installation, non paiement des stagiaires et la liste n'est pas exhaustive...) où quand les délais ou le cadre légal ne sont pas respectés par les magistrats (audiencement, LSC, PSE...). Encore une fois, on prend de faux prétextes afin de venir déstabiliser des équipes de professionnels qui essaient tant bien que mal de se mobiliser tout en assurant AU MIEUX leurs missions et qui ont toujours su faire preuve de mesure et d'engagement professionnel. Pire, nous mettrions même à mal, à vous écouter, des principes fondateurs de notre état de droit et bafouions les droits de la défense ou encore la bonne marche du service public. Restons un peu sérieux et mesuré.

C'est ensuite sur la forme que nous tenions également à exprimer quelques regrets. Tout d'abord sur l'absence après maintenant plus de 5 semaines de mobilisations d'un quelconque retour collectif sur les modalités d'actions adoptées par les agents. Silence radio de la direction du siège, silence assourdissant des directions d'antennes, aucune communication écrite ou tentative de discussion, sans aller même jusqu'à parler de négociation sur lesdites modalités. C'est étonnant et peu courant dans le cadre de mouvements collectifs. Sûrement encore s'agit-il d'une méthode innovante de management propre au SPIP 78.

Dans la continuité de ceci, les mails enjoignant aimablement les différents CPIPs, à remplir les DOT, à transmettre les rapports où à accepter les affectations, ont été bien entendu envoyés individuellement. Le tout faisant porter la pression de la menace sur les seuls pauvres collègues ayant la malchance de voir leur calendrier professionnel concorder avec la mobilisation.

Après le silence donc, que par provocation et humour nous aurions pu qualifier de complice, nous voyons bien le naturel maltraitant de notre administration revenir au galop par la menace, l'intimidation et la division du collectif le tout sans discussion, négociation où sommation.

C'est donc à contrecœur que nous participons à cette instance et dans l'optique de défendre l'intérêt des agents et la qualité du service public de l'insertion et de la probation, bien que nous ne soyons pas dupes de l'intérêt qui est porté à notre parole.

Il serait néanmoins coupable de notre part de ne pas acter par la présente déclaration que notre administration, à toutes ses échelles, perd la mesure et l'importance de la mission qui nous incombe et les sacrifie sur l'autel d'un management à la dérive. Cette fuite en avant dans un modèle managérial maltraitant et autoritaire, uniquement descendant et déconnecté du quotidien et des aspirations des agents, laisse présager le pire pour l'avenir de notre administration mais trouvera toujours sur sa route des professionnels soucieux de la préservation d'un service public de qualité et à visage humain.

*La CGT IP 78
le 13/01/2020*